

Procès-verbal n°32 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 24 Mars 2022
À :	14h00 – District Gard Lozère
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON
Excusés :	Mr. Claude LUGUEL

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 31 de la réunion du 17 Mars 2022

MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Dépt 4 Poule A

Match N° : 23560216

FC SALINDRES 1 / ES BARJACOISE 2

La rencontre FC SALINDRES₁ / ES BARJACOISE 2 prévue le 27/03/2022 à 15h00 **est avancée au Samedi 26/03/2022 à 15h00 sur le stade LOU FRIGOULOU à SALINDRES (accord des deux clubs).**

Dépt 4 Poule D

Match N° : 23560890

FC MOUSSAC 2 / SP C. CASTANET NÎMES 1

La rencontre FC MOUSSAC 2 / SP C. CASTANET NÎMES 1 prévue le 27/03/2022 à 12h00 **est décalée à 15h00 sur le stade MUNICIPAL à MOUSSAC (accord des deux clubs).**

MISE A JOUR DU CALENDRIER

Suite à la décision de la CSR (PV N°25 du 23/03/2022)

La rencontre NÎMES CHEMIN BAS 2 / BAGNOLS ESCANAUX 1 se jouera le dimanche 17/04/2022 à 15H00

CORRESPONDANCE

Suite au courriel du Président de FC O. DOMESSARGUES du 22/03/2022 appuyé par la Président du FC CALVISSON, la commission regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à votre requête demande tardive et non motivée (Article 91 DR GENERAUX)



FORFAIT SIMPLE

Dépt 4 Poule B

Du 20/03/2022

CIGALOIS 2 / AS CENDRAS

Suite à la décision de la CSR (PV N°25 du 23/03/2022)

Match perdu par forfait à l'AS CENDRAS (moins un point au classement).

Dépt 4 Poule C

Du 20/03/2022

ALTUMA 1 / US PEYROLAISE 2

Suite à la décision de la CSR (PV N°25 du 23/03/2022)

Match perdu par forfait à l'US PEYROLAISE (moins un point au classement).

Dépt 4 Poule E

Du 20/03/2022

SC NÎMES CASTANET 2 / OC BELLEGARDE 2

Suite à la décision de la CSR (PV N°25 du 23/03/2022)

Match perdu par forfait à l'OC BELLEGARDE 2 (moins un point au classement).

Dépt 4 Poule E

Match N° : 23805096

A S NIMES CAMARGUAIS 1 / FC MILHAUD 1

Par courriel en date du 19/03/2022 le Président du club de AS NÎMES CAMARGUAIS nous informe du forfait de son équipe réserve pour le match du dimanche 20/03/2022 (Manque effectifs).

En conséquence l'équipe de AS NÎMES CAMARGUAIS est battue par forfait (moins un point au classement).

FORFAIT GENERAL

Dépt 3 Poule D

Suite à la décision de la CSR (PV N°25 du 23/03/2022)

Le club de l'AS SOMMIERES est déclaré forfait général.

Les buts pour ou contre et les points acquis lors de tous les matches joués restent acquis.

Les matchs non encore disputés sont gagnés aux clubs adverses sur le score de 3 / 0. (*Application article 82 Des Règlements Généraux*)

La rencontre AS SOMMIERES / FOURQUES du 27/03/2022 est annulée.

HOMOLOGATION

Dépt 3 Poule D

AS SOMMIERES 2 / MARGUERITTES 2 Du 06/02/2022

GALLIA GALLICIAN / AS SOMMIERES Du 13/02/2022



Match perdu par pénalité a l'AS SOMMIERES (moins un point au classement)

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier

